

OBJETS ENCOMBRANTS

La collecte des objets encombrants aura lieu en **janvier et février 2024**.

Les déchets qui peuvent être collectés sont les **déchets volumineux, manipulables manuellement**.

Uniquement : ferraille, électroménagers, matelas, sommiers, meubles.

Ils devront être sortis devant votre habitation la veille du jour de collecte.



La collecte s'effectuera **obligatoirement sur inscription**
(au plus tard 8 jours avant la date de collecte).

Pour vous inscrire, il faudra renvoyer le coupon ci-joint, dûment rempli, **UNIQUEMENT** par courrier ou par mail. **Les appels téléphoniques ne seront pas pris en compte.**

• par mail : **sivomauzancesbellegarde@wanadoo.fr**

• par courrier : SIVOM AUZANCES-BELLEGARDE - 5 route de Sarcelles - 23700 AUZANCES

JANVIER

Lundi 8 janvier

BELLEGARDE / BOSROGER / LA CHAUSSADE

Mardi 9 janvier

ST SILVAIN

Mercredi 10 janvier

CHAMPAGNAT

Lundi 15 janvier

LUPERSAT / MAUTES

Mardi 16 janvier

BROUSSE / LE COMPAS / LIOUX-LES-MONGES / SERMUR

Mercredi 17 janvier

ARFEUILLE-CHATAIN / MAINSAT

Lundi 22 janvier

BUSSIÈRE-NOUVELLE / LA SERRE / ST DOMET

Mardi 23 janvier

CHARRON / ROUGNAT

Mercredi 24 janvier

FONTANIÈRES / RETERRE / SANNAT

Lundi 29 janvier

CHARENSAT

Mardi 30 janvier

DONTREIX / LES MARS

Mercredi 31 janvier

CHARD / LE CHATELARD

FÉVRIER

Jeudi 1^{er} février

AUZANCES

**EN CAS D'INTEMPÉRIES,
LA COLLECTE SERA REPORTÉE
LE JEUDI SUIVANT.**

La collecte se fait à l'aide de deux camions, un pour la ferraille, l'autre pour le reste, et à des moments différents. Attendez avant de téléphoner...

NOM : _____ PRÉNOM : _____

Adresse complète : _____

Tél. : _____

Type d'objets encombrants à collecter :

Ferraille

Appareils électroménagers

Matelas

Sommiers

Meubles

LES AUTRES DÉCHETS NE SERONT PAS COLLECTÉS !